

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse
ABONNEMENTS
1 an 3 mois 6 mois 1 an
Suisse. . . Fr. 1 50 4 — 6 50 12 —
Etranger . . 2 80 7 — 13 — 25 —

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG
PRIX DES ANNONCES
Fribourg, canton 15 cent.
La Suisse. . . . 20 »
L'Etranger . . . 25 »
Réclames . . . 50 »

Nouvelles du jour

La Civiltà cattolica, la célèbre revue des Jésuites italiens, publie un article impressionnant sur l'affaire Ferrer et la campagne anticléricale à laquelle elle a donné lieu, surtout en Italie et à Rome en particulier. L'auteur de l'article insiste sur la triste situation dans laquelle le Pape s'est trouvé réduit durant ces jours d'émeute. Sans doute, dit-il, on n'a pas assailli le Vatican, ni enfoncé la porte de bronze, ni lancé des pierres contre les fenêtres du palais, mais il n'en est pas moins vrai que le Pape, les cardinaux et les prélats ont été exposés à un grave danger. Et ce danger dure encore, parce que le motif n'en a pas cessé, c'est-à-dire la haine de la religion, qui concentre toutes les forces de l'anarchie et de la franc-maçonnerie. Le gouvernement, note encore la Civiltà, ne peut qu'à grand-peine assurer l'ordre public, et au prix d'énormes sacrifices. Qu'arrivera-t-il, dans quelques années, quand, après plusieurs répétitions, les révolutionnaires oseront tenter le dernier coup ? Qu'arrivera-t-il le jour où la franc-maçonnerie internationale intègrera au gouvernement italien le dilemme suivant : Ou abandonner le Pape aux mains des sectaires résolus à détruire le catholicisme, ou périr ?

Cette réponse est considérée comme très peu satisfaisante. La France, qui est aussi en instance auprès de Moulay Hafid, n'aurait rien pu désirer de mieux que ce mauvais vouloir du sultan manifesté vis-à-vis de l'impératrice Allemande.

On dément officiellement d'Athènes que le roi Georges songe à abdiquer. Mais le mécontentement des Grecs est général contre le souverain un peu apathique qui s'est contenté de régner au jour le jour sans travailler efficacement à sortir le pays du marasme, et des centaines d'officiers parlent couramment du prochain avènement au trône de Grèce du duc des Abruzzes, cousin du roi d'Italie, le célèbre explorateur.

Les livres penseurs qui crient contre l'Eglise catholique et particulièrement contre la confession feront bien de méditer l'information suivante qui se trouve dans le grand journal libéral le Pester Lloyd du 4 novembre, que nous envoie notre correspondant de Budapest :

Le vol de la Banque coopérative. — On nous écrit de Trente : Un prêtre a communiqué à la Banque coopérative que quel'un lui a remis, sous le sceau de la confession, les 370,000 couronnes qui avaient été volées à cette banque. La banque est déjà rentrée en possession de cette somme. Tous les journaux avaient signalé — comme nous l'avions fait nous-mêmes — ce vol considérable de 370,000 couronnes (la couronne vaut 1 fr. 50 centimes). Aucun journal n'a encore reproduit la nouvelle du Pester Lloyd annonçant la restitution, sans doute parce qu'elle constituait une trop frappante apologie de l'institution de la confession. La presse maçonnique s'entend à la conspiration du silence.

Les journaux libéraux allemands, comme la Nationalzeitung de Berlin, le Journal de Mannheim, organe de M. Bassermann, leader des nationaux libéraux, les Hamburger Nachrichten, l'ancien organe de Bismarck, tantent fort les libéraux du grand-duché de Bade, qui, par haine du Centre, se sont alliés aux socialistes pour lutter contre le Centre et les conservateurs, ont perdu six sièges et, sur les dix-sept qui leur restent, en doivent quatorze aux socialistes.

Les libéraux badois ont été engagés dans une voie funeste par leur chef Obkircher, un farouche anticlérical, qui, d'ailleurs, n'a pas été réélu par son arrondissement de Lörach, dans le scrutin de ballottage. Au regret de leurs éclatantes échecs, les libéraux badois voient s'ajouter la disgrâce en laquelle les tient maintenant le gouvernement grand-ducal, qui les avait favorisés toujours, mais qui ne peut pas accepter qu'ils se soient ligués avec les socialistes.

Le projet de réforme du code pénal allemand supprime un article qui date du Kulturkampf. Cet article punissait de la prison tout prêtre ou pasteur qui, dans l'exercice de son ministère, a fait opposition à l'ordre établi de façon à troubler la paix publique. Comme on le sait, le gouvernement ne se servait de cet article que contre les prêtres catholiques qui critiquaient ses actes. C'est Bismarck qui avait fait voter cette adjonction au code pénal. Les rédacteurs du nouveau code estiment avec raison que cet article doit disparaître, parce qu'il crée une exception au détriment des ecclésiastiques.

Pour maintenir les effectifs de l'armée française, malgré la dépopulation croissante, le gouvernement recourt à tous les moyens. Il vient de créer des compagnies de nègres du Sénégal; il prend, au recrutement, des malades et des infirmes avec l'espoir de les guérir ou de les occuper dans les services administratifs; il

envoie à l'armée ceux mêmes qui sont connus pour être des apaches et qui ont séjourné dans les prisons. D'après la France militaire, le tableau de renseignements fournis par les bureaux de recrutement établit que; à l'heure actuelle, les régiments français ont, dans leurs rangs, 13,631 soldats qui, avant d'entrer à la caserne, ont passé par la prison. La promiscuité de la caserne devient de plus en plus large et profonde.

L'initiative proportionnaliste

M. Baumberger, rédacteur en chef des Neue Zürcher Nachrichten et promoteur de l'initiative proportionnaliste, ne s'était pas encore exprimé sur les conséquences que l'attitude des socialistes à l'égard des chrétiens sociaux devait avoir en ce qui concerne la campagne proportionnaliste. Il vient de faire connaître son sentiment dans un article de son journal paru avant-hier.

« Il est trop certain, écrit-il, que l'action de propagande a reçu un coup, quant à ce qui est du concert des deux partis. On gardera désormais plus de distance; peut-être même marchera-t-on désormais chacun pour soi. »

M. Baumberger constate que l'affaire Ferrer a fait déborder la coupe; celle-ci était pleine depuis un certain temps déjà. La majeure partie de la presse socialiste manifeste depuis longtemps une recrudescence de parti pris antireligieux et se livre à des attaques répétées contre le catholicisme.

Néanmoins, M. Baumberger reste fidèle à l'idée proportionnaliste, dont la réalisation sera, pense-t-il, le meilleur moyen de moraliser les nouvelles couches encore barbares du corps politique. Puisse l'optimisme de notre distingué confrère être confirmé par les faits!

La "Gazette de Lausanne", et Ferrer

La Gazette de Lausanne était très mal partie dans l'affaire Ferrer. Mais, il y a quelques jours, elle a impartiallement cité les documents du procès. Enfin, samedi, elle a publié un article signé Ed. S. (M. le colonel Secretan, rédacteur en chef), où elle fait les réflexions les plus sensées et les plus justes sur Ferrer et sa condamnation. Nous en citons quelques passages :

On sait aujourd'hui ce que Ferrer, dans ses écoles, enseignait à la jeunesse de la Catalogne : la propriété, la famille, la patrie, le drapeau, la religion, autant de préjugés : ni gouvernement, ni loi; ni Dieu ni maître; le plus parfait nihilisme, le néant. Il n'était pas un pur doctrinaire. Il avouait un but précis : faire le vide dans les cerveaux et dans les consciences, pour ensuite, à la première bonne occasion venue, lancer les foules démentées à la destruction de tout.

Dans tous les Etats civilisés du monde, les faits et gestes de Ferrer à Barcelone l'eussent amené devant les tribunaux. Nous avons dans le code pénal fédéral un chapitre intitulé « des crimes et délits contre l'ordre constitutionnel et la sûreté intérieure », aux termes duquel Ferrer eût été certainement condamné et les Chambres fédérales sont saisies d'un projet de loi qui punit les provocations à la mutinerie des troupes.

Mais Ferrer était innocent, nous objectera-t-on; on lui a fait un procès de tendance; on l'a condamné pour ses opinions; il est tombé victime de la vengeance des prêtres; c'est un assassinat juridique. En êtes-vous bien sûr ? Ferrer a été traduit devant un tribunal régulier. La loi de 1902 qui attribue les délits de rébellion à la connaissance des conseils de guerre est l'œuvre de M. Moret et des Cortés libérales; elle a été saluée par la presse avancée espagnole comme une loi de progrès, les juges militaires étant censés offrir plus de garanties d'indépendance et d'impartialité que les professionnels de la magistrature ordinaire.

La procédure de l'instruction suivie contre Ferrer présente pour le prévenu plus de garanties que mainte autre dans des pays réputés plus libéraux que l'Espagne. Devant le tribunal, c'est la procédure écrite et les témoins ne paraissent pas, mais il en est encore de même dans un grand nombre de cantons suisses. Les débats ont été publics. Les journaux de Barcelone en ont rendu compte. Les témoins dont les dépositions ont été analysées et discutées par le juge d'instruction, par l'accusateur, par le défenseur, et avec lesquels Ferrer a été confronté à trois reprises, sont des hommes connus. Ceux sur lesquels l'accusation s'est appuyée appartiennent tous aux partis avancés : ce sont les chefs du parti républicain, des magistrats de la municipalité radicale de Premià, qui a voté

une subvention à l'« Ecole moderne ». A moins d'admettre a priori que tous ces gens fussent des imposteurs et tous les officiers du conseil de guerre des juges scélérats, que tous ces gens ont menti et que Ferrer seul a dit la vérité, il faut pourtant supposer que des preuves existaient contre cet anarchiste qu'on avait vu partout pendant les « journées terribles ». Au surplus, les officiers du conseil de guerre les ont vécus, ils ont été en contact direct avec l'émeute puisqu'ils l'ont réprimée. Ils ont dû savoir à qui ils avaient à faire.

L'attitude loyale de la Gazette de Lausanne devrait être imitée par d'autres journaux dits conservateurs. Mais, jusqu'ici, le Journal de Genève ne fait pas mine de venir à résipiscence.

Les instituteurs français contre l'Episcopat

(De notre correspondant de Paris)

Paris, 7 novembre. C'est une gent remuante que celle des instituteurs, et surtout occupée de ce qui n'est pas sa fonction. Il est, nous le savons, des Thalams de villages et de hameaux qui se donnent pour tâche de lâcher l'histoire quand, par hasard, les événements ou les hommes — à moins que ce ne soit une héroïne inspirée — l'ont empiété d'une marque religieuse. D'autres s'attribuent mission de politique, devant des bambins de dix ans, et vous devinez la qualité de leur politique. Bref, ils font beaucoup parler d'eux, et l'on regrette de constater que c'est principalement par la manière dont ils faussent l'exercice de ce que certains de leurs apologistes nomment avec emphase leur sacerdoce, ou par leurs faits et gestes extraprofessionnels.

Voici un acte nouveau qui les met en vedette à la première page des journaux. La Fédération des Amicales d'instituteurs intente à l'Episcopat un procès, ou plutôt c'est quatre-vingts procès qu'elle va faire, assignant chacun des évêques signataires de la lettre récente sur l'école publique. Pourquoi cette initiative et comment peut-elle se justifier ? Le corps enseignant a des défenseurs officiels, assez vigilants. S'ils n'ont pas cru devoir agir, c'est que, apparemment, ils ont pensé qu'il n'y avait pas lieu. Mais la commission permanente des Amicales a, sans doute, de la dignité de nos « primaires », un souci plus délicat que le grand-maitre de l'Université. Estimant que, du fait du manifeste épiscopal, le « corps des instituteurs laïques » avait subi un préjudice matériel et moral, elle a lancé quatre-vingts assignations en dommages-intérêts. Du moins, la même assignation se répète-t-elle quatre-vingts fois.

Elle se motive longuement, ce qui ne veut pas dire fortement. L'un de ses « attendus » aligne des extraits de la lettre du 14 septembre, dont l'assemblée ne constitue, certes, pas une apologie de l'école prétendue neutre. Mais à qui la faute ? Des faits significatifs et judiciairement établis ont montré comment tels enseignements tiennent la promesse de la loi et ce que couvre parfois l'enseigne de la neutralité. Si notaires que fussent ces faits, les chefs de nos diocèses ont cru devoir mettre en garde les familles chrétiennes. Ont-ils excédé en les avertissant que certaine manière de professer est « contraire aux bonnes mœurs et au bien social », est un péril pour « la foi et la vertu des enfants », « atteint à la fois la famille, la morale et le patriotisme » ? ... Qu'on relise les détails d'une affaire retentissante, jugée à Dijon. N'oublions pas que les évêques n'ont pas incriminé sans distinction aucune toutes les écoles laïques de France. Ils ont, par d'expresses réserves, excepté les instituteurs respectueux de leurs devoirs.

Que décideront les tribunaux ? Nous n'attendons d'eux, ni dans un sens ni dans l'autre, l'unanimité. Les débats, en tout cas, ne manqueront pas d'intérêt. Les Amicales se plaignent de la mise à l'index d'une série de manuels. Les avocats ne seront pas en peine de justifier par des citations décisives cet interdit. Ils pourront même, s'il leur plaît, égarer les audiences par la lecture de certaines pages où l'esprit sectaire se manifeste ridiculement. Il se trahit quelquefois par des omissions ou des corrections comiques. Le Temps, l'autre jour, en signalait des exemples. N'a-t-on pas, en certain exemple de grammaire, remplacé « les croix des tombeaux » par « les feux des fourneaux » ?

A LA CHAMBRE FRANÇAISE

Le groupe des « bonnets de coton »

Paris, 7 novembre. N'insistons pas sur la défaite des collectivistes à l'Hôtel-de-Ville. Ils sont remplacés par des modérés — quelques-uns, il est vrai, d'une modération relative — au bureau du conseil municipal. Le fait a de l'importance, mais rien d'inattendu. Le vote de la semaine dernière contre le baptême espagnol d'une de nos rues l'avait donné à prévoir.

C'est de la représentation proportionnelle qu'il faut réparer. Demain lundi, probablement, va se clore la discussion générale engagée au Palais-Bourbon sur la réforme du suffrage. En quels termes se fera cette clôture ? Nous l'ignorons. Nous savons seulement la commission que préside M. Charles Benoist bien résolue à repousser toute motion préjudicielle de renvoi, même non exclusive du principe de la R. P. La Chambre se verra mise en demeure par elle de voter sur son texte, maintenu intact. A bon droit, elle estime qu'au point où un débat approfondi, précédé, d'ailleurs, et accompagné d'une campagne de conférences, a mis les choses, il faut que chacun se prononce. Qu'on n'essaie donc pas de ruser, comme disait, l'autre jour, M. Abel Ferry. Qu'on ne tente pas d'esquiver par des échappatoires plus ou moins adroites la nécessité d'une réponse nette. Nul artifice de procédure n'est désormais acceptable. On prête ce mot à M. Charles Benoist : « Si nous sommes battus, du moins ne voulons-nous pas être roulés. »

L'autre jour, il écrivait : « Battus, nous ne serons pas abattus ». Et il ajoutait : « On la R. P. pour les élections de 1910, ou les élections de 1910 pour la R. P. » C'est aussi le mot d'ordre donné à ses amis par M. Jaurès. Une coalition s'annonce pour le triomphe de la Proportionnelle. Coalition de candidatures sans distinction de partis. On inscrirait sur son programme cette seule réforme, avec engagement de n'user de son mandat que pour la réaliser et de se dissoudre aussitôt après. Voilà ce qui est dans l'air, et voilà ce qui effraye nombre de radicaux, auxquels se joignent quelques socialistes.

Ils s'indignent, en même temps qu'ils s'effrayent. Pour combattre une telle combinaison, M. Alfred Massé prend un air de pudeur blessée et crie à l'immoralité. Cette pensée lui fait horreur que « des conservateurs pourraient être ainsi amenés à voter pour un socialiste, et des unifiés pour un conservateur ». Afin de nous épargner ce spectacle, il s'associe à son ami de la Chambre et collaborateur à La Lanterne, le socialiste unifié J.-L. Breton. Unifié, le fut-il jamais, vraiment, et mérite-t-il encore ce nom ? Dans l'église dont le pontife est M. Guesde, il est de ceux qui exhalent la plus forte odeur de fagot. Presque chaque année, au Congrès, la question se pose de son excommunication. Il a été jusqu'ici épargné. Son audace, dirait-on, s'en est accrue, et il en use avec une liberté croissante de plume. Ne s'insurgeait-il pas, il y a trois jours, nettement contre une décision du Conseil national, et ne déclarait-il pas sa volonté ferme de suivre à l'égard du ministère Briand la politique de son « sens propre » ? Sur la question de la Proportionnelle, M. Breton ne brave aucune décision de l'autorité guesdiste, car c'est une matière où elle laisse encore les opinions libres. Mais, avant M. Massé, il a crié au scandale, à la seule annonce de la ligne proportionnaliste, et, pour la combattre, il a pris l'initiative de constituer, au Palais-Bourbon, un nouveau groupe. D'où vient l'appellation qui l'a tout de suite qualifié « groupe des bonnets de coton » ? Nous ne savons pourquoi M. Breton et ses suivants se sont vus ainsi coiffés ? Nous pouvons dire seulement que ce sont gens soucieux de la décence et prompts à s'effaroucher. La plus lointaine perspective d'une promiscuité possible avec des droitières ou même des progressistes soulève leurs dégoûts, et ils en prennent la France à témoin.

L'espionnage militaire

Hier dimanche, la police de Paris a arrêté, sous l'inculpation d'espionnage, un maître d'hôtel nommé Parisot, trouvé porteur de onze documents ou plans intéressant la défense nationale. Parisot, qui se disposait à partir pour Nancy, a déclaré d'abord avoir reçu ces docu-

ments d'un artilleur nommé R., en garnison à Nancy, en garantie d'un prêt d'argent; puis il a démenti cette version. Toutefois, une enquête est ouverte au sujet de l'artilleur.

La situation politique en Belgique

(De notre correspondant)

Bruxelles, 6 novembre. L'embrouillamini persiste. Ma lettre du 23 octobre montrait la difficulté inextricable où se débattait le ministre Schollaert pour faire admettre par toute sa majorité son projet militaire intégral et le refus qu'il opposait de l'amender dans le sens demandé par bon nombre de droitières. « Impossible, objecte-t-il, de déterminer d'avance le chiffre de la levée annuelle, puisque, avec le système d'un homme par famille, les effectifs varieront chaque année, et ce serait tomber dans l'arbitraire que de chercher à exonérer ceux qui dépasseraient le chiffre du contingent actuel de 13,200. »

D'autre part, comme le ministre promet de réduire le temps de service de manière à n'avoir jamais plus que l'effectif de paix de 42,800 hommes, il faut bien admettre, dans son système, que la durée du temps de service soit fixée annuellement par le pouvoir exécutif, c'est-à-dire par le ministère de la guerre.

Jeudi, une troisième réunion de la droite de la Chambre, aussi stérile que les précédentes, ne faisait qu'accentuer le manque d'entente parmi nos amis. Le chef du cabinet s'y plaignait qu'on eût détruit le système du gouvernement par suite de l'intransigence de quelques-uns et il déclara qu'il était trop tard pour chercher à élaborer d'autres systèmes. Avant lui, le ministre des colonies, M. Renkin, dont les opinions démocratiques et militaires sont connues depuis longtemps, avait soulevé les vives protestations d'une partie de l'assemblée en affirmant qu'on devrait finir par supprimer le remplacement et qu'il se serait réjoui de voir réaliser la réforme militaire même avec le concours des partis de gauche.

Rappelons ici qu'en même temps que celui du gouvernement, les gauches ont déposé un projet de loi instaurant le service personnel, que le projet Schollaert est absolument muet sur ce point, et que les deux propositions doivent être discutées concurremment.

Jeudi après midi, en séance de la Chambre, M. Schollaert, dans une importante déclaration, fit l'historique de son attitude en matière militaire et montra que son système seul pouvait trouver une majorité dans la Chambre, puisqu'il remédiait aux inconvénients de la loi de 1902 sans augmenter le contingent et sans prolonger le temps de service. En terminant, il laissa très clairement entendre que si nos adversaires s'engageaient à respecter les immunités ecclésiastiques formellement inscrites dans son projet, et dont le « remplacement » constituait jusqu'ici la meilleure protection, il ne refuserait pas d'examiner les moyens de le supprimer.

Cette déclaration ministérielle devait provoquer un changement dans la situation. Ensuite d'une réunion de la gauche libérale tenue le matin, des députés libéraux déposèrent, hier après midi, sur le bureau de la Chambre, des amendements dont il semble résulter que si le service militaire est adopté et si le service personnel est réduit à un an dans l'infanterie et l'artillerie, à deux ans dans la cavalerie, le gouvernement pourrait compter sur l'appui des gauches pour faire voter son système. Les socialistes, par l'organe de leur leader Vandervelde, se sont, en effet, ralliés aux amendements libéraux en demandant, si possible, la réduction du service à six mois.

Ajoutons que les gauches se sont déclarées unanimes à admettre les immunités ecclésiastiques inscrites dans le projet gouvernemental. Il y a là, de leur part, une complète volte-face.

La situation apparaît donc celle-ci : La suppression du remplacement servirait de base d'entente et, moyennant le service personnel, le système Schollaert serait adopté par une partie de la droite et le concours des gauches. Encore faudrait-il que l'on tombât d'accord sur le service d'un an. Comment apprécier tout cela ? Il ne faut pas se dissimuler que la masse de l'opinion catholique, favorable au rem-

placément, comprendra difficilement, au début, l'entente du ministère avec la gauche. Elle espérait voir M. Schollaert transiger. Les partisans du ministre répondent : « Si certains droits intransigeants ne s'étaient pas, en sections, unis à nos adversaires pour faire échec au projet, nous aurions sacrifié nos préférences pour le service personnel, le projet Schollaert aurait passé intégralement et le remplacement eût été maintenu. »

Le chef du cabinet, il faut lui rendre cette justice, a maintenu jusqu'au bout son désir le plus vif de résoudre, avec le concours de la droite seule, la question militaire. Il faut reconnaître aussi, comme l'a dit M. Renkin, que la solution de cette question pèse lourdement sur le parti catholique et qu'il faut tâcher d'en finir une bonne fois. Après tout, le service personnel d'un fils par famille, réduit à la durée d'un an, n'a de quoi effrayer personne, à condition que les vocations ecclésiastiques et religieuses soient dûment protégées.

En toute hypothèse, il est hautement souhaitable qu'on en finisse au plus tôt. Plus vite le débat militaire sera terminé, plus vite aussi renaîtront dans les rangs de notre parti la cohésion et la confiance, si nécessaires au moment d'entrer dans l'arène électorale. Il est grand temps que les catholiques belges sortent du gâchis où s'enlèvent leurs énergies.

L'exécution d'un Soleilland

L'exécution de Camille Favre, qui, le 4 juin dernier, à Thaines (Charente-Inférieure), étrangla une fillette de 10 ans, la petite Bernard, a eu lieu, samedi matin, sans aucun incident.

Favre dormait profondément lorsque les magistrats ont pénétré dans sa cellule. Réveillé par le procureur de la République, il s'est dressé sur son séant et a versé quelques larmes.

Le condamné, sans aide, a mis son pantalon; on l'a conduit au greffe.

Favre s'est confessé. Le curé de la paroisse lui a demandé s'il voulait entendre la messe. Le condamné lui a répondu qu'il n'en avait pas le courage.

Le curé l'a accompagné jusqu'à la guillotine et l'a embrassé. Puis le bourreau a poussé le dédicé et justice était faite.

Il s'était écoulé dix-sept minutes depuis le réveil, qui avait eu lieu à 6 h. 15.

Contrairement à ce qui s'est produit trop fréquemment en pareille occurrence, la foule qui, la nuit, avait circulé aux alentours de la prison, et qui, le matin, remplissait les rues voisines de la place de l'exécution, ne s'est, à aucun moment, livrée à la moindre manifestation.

La controverse polaire

Le conseil de l'Université de Copenhague a résolu, hier, dimanche, de répondre par le télégramme suivant à la demande de la Société de géographie de Washington, qui désirait être autorisée à prendre part à l'examen des documents du docteur Cook :

« L'Université ne désire pas l'assistance qui lui est offerte, parce qu'elle suppose que les documents du docteur Cook seront aussi, après notre examen, mis à la disposition des autres établissements scientifiques. »

Un prêtre conseiller municipal

Aux élections municipales de Londres, qui viennent de se terminer, un prêtre catholique a été élu dans le faubourg de Saint-Pancrace. L'élu est l'abbé Wren, recteur de la vieille église de Saint-Louis, à Somerstown. L'abbé Wren s'est présenté comme champion des écoles confessionnelles.

La santé de Roosevelt

L'ambassadeur des Etats-Unis à Rome a reçu la dépêche suivante de Nairobi, au sujet du bruit de la mort de M. Roosevelt :

« Nairobi, 6 novembre. — Nous ne connaissons rien ici sur ces informations, probablement fausses, ayant fait des recherches ultérieures qui concordent avec le télégramme d'hier, selon lequel M. Roosevelt se trouve en bonne santé chez lord Delamer. »

Mme Roosevelt, qui est à Rome, n'a encore reçu aucune dépêche concernant son mari. Une dépêche de Mombaza (Ouganda) aux agences dit que là, pas plus qu'à Nairobi, on n'a reçu avis d'un accident ou d'une maladie de l'ancien président.

L'Espagne au Maroc

Samedi après midi, les généraux Marina et del Real sont rentrés à Melilla avec un escadron du 2^{ème} régiment de lanciers de la reine. On dit qu'un émissaire de la tribu des Beni Sicar a annoncé samedi que les Kabyles sont tranquilles et qu'il sera possible d'arriver jusqu'au bord de la mer sans combattre.

Une dépêche officielle de Melilla annonce que les troupes espagnoles se sont mises en marche samedi, à 6 heures du matin, vers la position d'Ihidim, qu'ils ont occupée sans coup férir. Hidim est comme la clef de tout le Cap des Trois Fourches.

Le voyage du roi Manuel

Le roi Manuel de Portugal, accompagné du ministre des affaires étrangères, a quitté Lisbonne, hier dimanche, après midi, pour effectuer son voyage à l'étranger, où il va rendre visite aux rois d'Espagne et d'Angleterre et au président de la République française.

A la gare, se trouvant un nombreux public, qui a manifesté une vive sympathie au roi Manuel. L'enfant Alfonso est chargé de la régence du royaume.

Contre Ferrer

Le conseil communal d'Isola-del-Lini, petite ville italienne près de Gaète, composée en majeure partie de socialistes, pour honorer Ferrer, avait voté la destruction de toutes les croix sur le territoire de la commune. La population s'insurgea contre cette mesure et rétablit les croix. Elle aurait lynché le syndic, ainsi que les conseillers municipaux, si la force publique ne l'en avait pas empêchée. Plusieurs personnes ont été arrêtées.

Mme Steinhil en cour d'assises

L'audience de samedi a été principalement marquée par la comparution de Rémy Couillard, valet de chambre des Steinhil, dans le portefeuille duquel Mme Steinhil avait mis une perle pour le compromettre.

Couillard, qui porte l'uniforme de dragon, est invité par le président à répondre sincèrement et sans animosité contre l'accusée.

Le témoin dit qu'il apporta la bouteille pour les grogs que l'accusée prépara elle-même, puis, dit-il, je montai me coucher au troisième étage et je n'entendis aucun bruit pendant la nuit.

Sur une question du défenseur, Couillard déclare que Mme Steinhil ne lui a fait aucun signe de son lit avant de lui parler. Cependant, objecte M. Antony Aubin, défenseur de Mme Steinhil, vous avez dit le contraire au commissaire. On lit les déclarations que Couillard a faites à ce sujet lors de l'interrogatoire. Mais celui-ci proteste et dit qu'il a signé le procès-verbal sans que le secrétaire de M. Buchotte le lui ait relu.

M. Buchotte, interrogé, s'étonne de ce que le secrétaire n'ait pas relu le procès-verbal.

Une autre controverse s'engage au sujet de la position du corps de l'accusée. L'avocat fait remarquer ces contradictions.

Le tampon d'ouate, dit le témoin, était sur l'oreiller. Ce n'est pas moi qui ai tranché les liens du cou, c'est M. Lecoq (un voisin des Steinhil) que j'avais appelé au secours. Là encore, les dépositions de M. Lecoq ne s'accordent pas tout à fait avec celles de Couillard.

Quant à l'accusée, elle déclare que ses mains avaient été attachées derrière le dos. A une nouvelle question, Couillard répond que les liens du cou, des mains et des pieds n'étaient pas les mêmes, c'étaient trois liens distincts.

Le président observe que Mme Steinhil a toujours dit le contraire.

Couillard continue : Toutes les portes avaient été bien fermées la veille du crime. M. Lecoq est entré par la porte de la véranda en brisant un carreau.

Mme Steinhil, demande le président, s'est-elle informée de sa mère et de son mari quand on la délogea ?

— Pas du tout, répond Couillard.

— Est-ce possible, Madame, vous qui ici même avez donné tant de preuves d'énergie, vous ne vous êtes pas inquiétée des vôtres ?

— Je ne sais plus. J'étais alors trop impressionnée par la lutte de la nuit.

Mme Steinhil, demande l'avocat au témoin. Vous n'avez parlé des hommes avec de grandes blouses et de grands chapeaux ?

— Oui, et elle m'a dit plus tard qu'il y avait encore une femme rousse.

Le président s'efforce de faire préciser à Couillard tous les détails. Le témoin dit avoir défilé les pieds de Mme Steinhil avant l'arrivée de M. Lecoq.

M. Lecoq prétend le contraire, observe M. Aubin.

On passe à l'histoire du chien. Couillard maintient que l'accusée lui dit de reconduire ce chien, qui était de bonne garde, la veille du crime, disant qu'il sentait le boue.

C'est faux, dit l'accusée, qui discute avec le témoin et lui dit finalement :

— Mon pauvre Couillard, il faut que vous me détestiez bien pour que vous parliez ainsi. Je vous demande pardon de vous avoir accusé.

— Ne me demandez pas pardon, je n'ai aucun ressentiment contre vous, je dis la vérité, rien de plus.

On lit ensuite la déposition de Lecoq, le voisin des Steinhil, qui, le premier, se porta au secours des victimes. Mme Steinhil lui parut terrifiée. Elle se plaignait d'horribles douleurs à la tête, elle disait que trois hommes et une femme l'avaient violemment frappée à la nuque. La ficelle que Mme Steinhil avait autour du cou était plus mince que les autres. Le cou ne portait aucune trace de rougeur. On pouvait passer le doigt entre le cou et la ficelle. Au contraire, autour du cou du peintre, la ficelle était fortement serrée.

L'accusée écoute la lecture de cette déposition avec calme et promène sur l'auditoire un regard presque indifférent.

M. Bertillon expose ensuite les expériences auxquelles il s'est livré au sujet des empreintes digitales sur divers objets. Pour la bouteille de rhum, le résultat est négatif.

Le Dr Lefebvre déclare qu'en disant que le ligotage de Mme Steinhil était du « chiqué », il entendait seulement dire qu'il ne lui paraissait pas sérieux. Le médecin ajoute que l'accusée a pu recevoir un coup sur la tête sans qu'il en restât trace. Quand aux lésions provenant du ligotage, elles lui paraissent très légères.

L'audience de samedi n'a pas apporté une clarté nouvelle sur la ténébreuse affaire dont les débats se poursuivent laborieusement. Il semble que tout, dans ce procès, soit fait pour obscurcir et déconcerter.

Après quatre jours d'audience, il est démontré que Mme Steinhil a menti avec abondance et qu'elle s'est constamment contredite. Mais on en est encore à attendre une preuve du crime en dehors des présomptions morales.

Que Mme Steinhil fût une femme séduisante, nul ne l'ignorait; mais qu'elle tienne tête, avec succès parfois, à l'interrogatoire du président, certains en doutaient; on la représentait bien vite démentée par des questions habiles. Il n'en a rien été. On rapportait samedi une conversation qui aurait eu lieu à l'issue de la première audience, entre M. de Valles et M. André. « Aujourd'hui, disait le président, j'ai été véritablement

démonté, mais demain, je vous promets que je mettrai de l'ordre dans l'interrogatoire et que j'obtiendrai des réponses. »

« N'en croyez rien, répondit le juge d'instruction, je la connais bien, vous n'en viendrez pas à bout; elle ne vous répondra pas. »

Et M. de Valles n'est pas venu à bout de Mme Steinhil. Elle a su esquiver les questions qui l'embarrassaient; comme à la première audience, elle a gesticulé, gémé, crié qu'elle adorait sa mère, qu'il était infâme de lui reprocher un crime aussi atroce.

Nouvelles diverses

Les socialistes allemands ont remporté une nouvelle victoire aux élections municipales de Schöneberg (Berlin), où ils ont conquis trois nouveaux mandats.

Le Berliner Tageblatt annonce que le professeur Louis Justi est appelé à prendre la succession de M. Tschudi à la direction de la Galerie nationale de peinture de Berlin.

On annonce, de Paris, la mort du savant helléniste Henri Weil, membre de l'Institut, doyen des professeurs d'enseignement supérieur, décédé à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

On télégraphie de Londres que le vicomte Selby, ancien président de la Chambre des communes, de 1895 à 1905, et qui était connu sous le nom de Cully, est mort hier dimanche.

La reine de Bulgarie est arrivée à Sinaia, dans le plus strict incognito, comme invitée du roi et de la reine de Roumanie.

Le baron de Rio Branco, ministre des affaires étrangères du Brésil, et M. Ruffino Dominguez, ministre plénipotentiaire d'Uruguay, ont signé le traité modifiant la frontière entre le Brésil et l'Uruguay.

Nouvelles religieuses

Le prochain consistoire

Selon la Correspondance politique de Vienne, le Pape tiendra un consistoire en décembre ou en janvier. Il procédera à la nomination d'une série de nouveaux cardinaux. Parmi ceux-ci on cite le nonce apostolique de Vienne, Mgr Granito di Belmonte; le patriarche de Lisbonne, Mgr Bello; un archevêque autrichien; un évêque espagnol; un archevêque anglais, Mgr Bourne, de Westminster; trois évêques français et trois évêques italiens. Les trois prélats français seraient l'archevêque de Paris, Mgr Amette; l'archevêque de Chambéry, Mgr Dubillard, et l'évêque de Montpellier, Mgr de Cabrières.

Echos de partout

LA PEUR CHEZ ABDUL HAMID

On sait à quelles « phobies » effroyables était en proie le sultan Abdul Hamid, qu'a détrônée la révolution turque; hanté jour et nuit par la crainte d'un attentat contre sa personne, il vivait, au fond de son palais d'Yildiz, dans un état de perpétuelle hallucination... Une correspondance de Constantinople, adressée aux Débats, nous apporte des détails inédits et poignants sur la véritable existence de paria à laquelle la monomanie de la terreur avait voué le souverain névrosé que l'on a justement appelé l'« Homme malade ».

Renonçant à occuper toute la partie vaste et fastueuse d'Yildiz-Kiosk, Abdul Hamid s'était tapi dans un bâtiment bas et misérable... situé près de la porte; pour mieux surveiller les entrées et les sorties, cet étroit méfiant avait voulu se faire lui-même le « concierge de son palais ».

Et, de fait, c'était bien dans une « loge de concierge » qu'il s'était confiné, tout au bout d'un dédale de couloirs enchevêtrés; là, blotti comme une araignée au fond de sa toile, le sultan campait dans une sorte de taudis, derrière un tohu-bobu de meubles entassés systématiquement en désordre et destinés à lui servir de remparts contre des agresseurs éventuels; Non loin de ce réduit mystérieux, un salon et une chambre d'apparat avaient bien été disposés, mais le sultan n'y pénétrait jamais; ces appartements luxueux n'étaient qu'un trompe-l'œil, organisé pour « donner le change » aux assassins en les aguchant sur une fausse piste...

L'appréhension des êtres animés n'était pas seule, d'ailleurs, à terroriser Abdul Hamid; il redoutait aussi les phénomènes célestes et terrestres tels que les orages et les secousses sismiques. Au moindre coup de tonnerre, le malheureux tremblait se perchait sur un siège en verre... pour se préserver des atteintes de la foudre au moyen de ce « isolateur » d'un nouveau genre! De même, le kiosque où il se tenait était un rez de chaussée « construit en bois assemblés, très légers... en prévision des tremblements de terre ».

Un dernier trait. On vient de retrouver dans la lingerie d'Abdul Hamid des milliers de chemises entièrement neuves, provenant des meilleurs faiseurs de Paris et de Londres.

Il les commandait avec ostentation par n'importe quel intermédiaire. Mais, comme il les supposait trempées dans le poison, il ne portait jamais que des chemises d'ouvrier; qu'il faisait acheter en secret, trois par trois, au bazar, et sous prétexte d'un cadeau à faire à un pauvre homme.

FANTAISIES ELECTORALES

New-York vient d'élire une nouvelle municipalité. Deux partis principaux se trouvaient en présence, celui de Tammany, celui de la Fusion; pour se désolidariser l'un l'autre, ils ont rivalisé d'humour et de fantaisie. Les Tammanistes, naguère peu estimés, se donnaient aujourd'hui pour le parti des réformes et retournaient contre leurs adversaires le reproche de corruption. Ils avaient élevé sur la voie publique une statue de quinze mètres, figurant une déesse et dont le socle portait cette épigraphe : « La pureté nettoie New-York de ses souillures. » Malheureusement, ils avaient adossé la colosse de plâtre à l'angle de Broadway et de la 46^{ème} rue, qui est, de toute la ville, l'une des plus mal famées, de sorte que les fusionnistes eurent beau jeu à publier une interview de la déesse se plaignant du spectacle que contemplait chaque soir ses chastes yeux. A leur tour, ils modélèrent en papier mâché la statue d'une vache, symbolisant la masse des contribuables et dont les mamelles laissaient couler à flots des pots de vin, des sinécures, des dépenses inégales, tout le gaspillage de Tammany. Celui-ci répondit en plaçant à une fenêtre un vaste transparent où on lisait :

« Nous avons les chèvres de la fusion. » Il faut savoir qu'en slang, en argot new-yorkais, « avoir les chèvres de quelqu'un » signifie « avoir réduit ce quelqu'un au silence, l'avoir mis à bout d'arguments ». Aussitôt, à la fenêtre d'en face, Tammany afficha trois singes, représentant les fusionnistes et, sous un hall voisin, exposa un éléphant. Ce pachyderme figurait le parti républicain : « L'espère, disait la légende, manger de bonne herbe après les élections; mais c'est lui qui sera mangé. » Les fusionnistes ouvrirent une boutique où l'on admirait, en peinture ou en cire, les portraits de leurs chefs. Le soir même, de l'autre côté de la rue, Tammany ouvrit une boutique rivale devant laquelle un barnum se promenait en criant : « Entrez, Mesdames et Messieurs, vous verrez ici des animaux vivants : les morts sont en face. »

MOT DE LA FIN

Au tribunal : Une dame, en toilette voyante, fort coquette, mais au visage irrémédiablement outragé par les ans, est interrogée :

— Votre âge ?

— Alors, une voix suppliante : — Monsieur le président, est-ce que vous ne pourriez pas faire sortir les hommes ?

Recensement des ouvriers de fabriques

Le secrétariat ouvrier suisse publie le recensement des ouvriers de fabriques qui a été fait en 1907. Le recensement précédent avait été effectué en 1901.

Le recensement de 1907 indique 307,131 ouvriers de fabriques. Il y en avait 242,534 en 1901. Taux de l'accroissement : 26,6 %. Pendant le même temps, le taux d'accroissement de la population n'a été que de 5,8 %.

Voici comment la population des fabriques se répartit par cantons et quel a été son accroissement dans chaque canton :

Table with 3 columns: Canton, Etat en 1907, Accroissement de 1901 à 1907. Lists cantons like Zurich, Berne, Saint-Gall, Argovie, etc.

Les cantons qui accusent le plus fort accroissement sont : Obwald (98,6 %), Nidwald (70 %), Uri (69,2 %), Grisons (62,1 %), Thurgovie (57 %), Valais (48,4 %) et Fribourg (46,5 %).

Cantons

ZURICH

Tratements des instituteurs et des pasteurs. — Le Conseil d'Etat propose d'accorder de nouveaux suppléments de traitement au corps enseignant et aux ecclésiastiques. Il demande à cet effet un crédit de 87,000 fr. pour les instituteurs primaires, 17,200 fr. pour les instituteurs secondaires et 23,600 fr. pour les ecclésiastiques.

LUCERNE

Colonie de vacances. — Le conseil communal de Lucerne soumet au Conseil général la proposition d'acheter une propriété, pour y fonder une colonie de vacances, sur la Wurzenalp, dans l'Eigenthal.

SAINT-GALL

Le siège de M. Lutz-Müller. — L'assemblée des hommes de confiance du parti conservateur du 31^{ème} arrondissement s'est réunie hier dimanche et a décidé à l'unanimité de présenter comme candidat au siège de conseiller national laissé vacant par la démission de M. Lutz-Müller, le Dr Eisenring, avocat, à Rorschach.

Les libéraux disputent le siège aux conservateurs.

ARGOVIE

Le somnambulisme au service de la police. — Les journaux argoviens rapportent que la police, désespérant d'éclaircir l'affaire d'un vol commis à Unterbozberg, a eu recours à un somnambule « extralucide ». Sur ses indications, on a retrouvé l'argent en certain lieu : mais le propriétaire de céans étant

Confédération

Traté d'établissement avec l'Allemagne. — La semaine prochaine auront lieu à Berne des conférences entre des délégués de l'Allemagne et des délégués de la Suisse pour reviser le traité d'établissement germano-suisse. L'Allemagne voudrait obtenir que ses ressortissants puissent s'établir en Suisse simplement en produisant un acte d'origine et sans avoir besoin de posséder un certificat de bonnes vie et mœurs.

Loger quelqu'un dans ma remise ? Qui veut-tu que s'accrode d'un gîte aussi peu confortable ? — Le major Trunk!

L'établissement du bon Cormolain fut tel que les bras lui en tombèrent. Lebranchu continua :

— Je te demande si les portes de ta remise ferment, si les croisées joignent et s'il n'y a pas de vents coulis susceptibles d'enlumer le locataire ?

— Mais c'est une séquestration ! — Le mot n'y fait rien. — Tu te mettras sous le coup de la loi. — Trunk est le dernier qui demandera protection à la loi. Le personnage nous gêne et nous devons, pour quelques jours, le retirer de la circulation. Tu lui rendras la clef des champs quand je serai en pleine mer avec Papineau, et il n'ira pas se vanter de l'aventure, tiens-le pour certain. Il faut donc que tu fasses mettre la remise en état, dès aujourd'hui. D'autre part, tu veilleras à me procurer deux hommes solides et discrets que nous attacherons au service de notre pensionnaire.

— Des goblions ! — Toujours cette question de mots. Réponds-moi. As-tu à ta disposition deux hommes sur lesquels nous puissions compter ?

— Il y a les deux Brinqueballe, le père et le fils, deux marins qui viennent soigner mon jardin, quand ils n'ont rien de mieux à faire. Mais n'as-tu pas ton dompteur ?

— Mon dompteur aura d'autres chiens à fouetter. Comme une bonne pièce ne peut se jouer sans un attirail d'accessoires, Alex a reçu la mission de courir les brie-à-brac de Paris, avec la consigne de réunir, aujourd'hui même, tous les oripeaux dont nous aurons besoin dans l'île Nava. Je ne puis donc le charger de la garde du major. Et maintenant, résumons : Tu vas, premièrement, faire aménager la remise et la débarrasser de tout objet encombrant, car j'ai besoin de beaucoup de place; deuxièmement, tu convoques le père Brinqueballe et son fils. Une fois entrés ici, ces messieurs n'en sortiront qu'au moment où leurs services ne seront plus indispensables. Tu leur bailleras un billet de mille francs; à ce prix-là, ils seront vigilants et discrets.

— Et toi, que comptes-tu faire ? — Je vais m'occuper de Trunk, et quand nous l'aurons mis hors d'état de nuire à mes projets, j'irai chez Léonidas lui présenter le lieutenant Murphy.

— Le lieutenant Murphy ? — Mais oui! et le lieutenant Murphy, ce sera moi, Ursin Lebranchu, transformé, pour la circonstance, en commandant général de Costa-Stella. Le rôle sera facile à tenir, puisque Léonidas ne me connaît pas et que, d'autre part, il n'a jamais vu ce plus que vague Murphy! Du reste, j'ai une histoire toute prête à lui servir, et je te promets que le soir de notre première entrevue, j'embarquerai l'Excellence pour mon île.

— (A suivre.)

14 Feuilleton de la LIBERTÉ

La République dans la Lune

par Charles SOLO

— Pas argenté, alors ?

— Non! pas argenté, mais doré sur tranche. Deux millions en espèces, plus les espérances!

— Deux millions de fortune! Et il est copiste dans un ministère?... Vous êtes un maître faiseur de contes, mon cousin...

— Petite cousine, il y a des contes où l'on voit des fils de roi qui prennent la houlette pour épouser des bergères. Si le prince dont nous parlons travaille dans un ministère, c'est... je crois que c'est pour satisfaire un immense besoin d'activité, car il a un autre métier, il est fabuliste, il fait des fables.

— Oh! des fables! Maître corbeau sur un arbre perché... Voulez-vous que je récite, cousin ?

— Tu ferais mieux de t'occuper des voyageurs, interrompit Cormolain. Quand on revient de Baltimore...

Tout le monde reprit place sous la tonnelle, et Lebranchu entreprit de satisfaire la légitime curiosité de ses hôtes.

L'île Nava, dont il s'était rendu acquéreur, répondait en tout point à la destination qu'il prétendait lui donner. Ses neuf cents hectares étaient, en partie,

converts de plantations cotonnières restées en friche, depuis la faillite de la société exploitante. On peuplerait l'île en louant une centaine de nègres dans les Etats voisins et l'on achèverait la mise en scène en s'assurant, moyennant finances, la collaboration d'un ou de plusieurs de ces vagues généraux qui fourmillent dans les petites républiques de l'Amérique centrale. Autant Lebranchu était prompt à se décider, autant il était rapide dans l'exécution, et déjà il avait délégué dans l'île Nava quelques hommes de son équipage, qui devaient agir selon ses instructions.

Le scénario était tracé dans ses grandes lignes; mais, pour l'exécuter en entier, le milliardaire demandait carte blanche, c'est-à-dire le droit d'agir à sa guise pendant trois mois, au bout desquels il s'engageait à rendre Papineau sain de corps et d'esprit, parfaitement guéri de sa folie.

— En ce qui me regarde, fit Cormolain, je ne vois aucun inconvénient à te laisser la direction absolue de l'affaire. Reste à connaître l'avis de Claire qui, je pense...

— M. Lebranchu agit dans un but louable et je ne puis que l'approuver. Faites, Monsieur, nous sommes vos alliés.

— C'est de notre union dans l'action que viendra notre force. Du reste, vous viendrez nous rejoindre là-bas. Nous serons tous de l'expédition, y compris mon coquin de neveu.

— Votre neveu? remarqua Nora, attentive.

Lebranchu fit la sourde oreille. Quand il s'occupait d'une affaire, il estimait que les paroles à côté sont des paroles perdues et, en conséquence, il voulait être renseigné, sans plus de retard, sur les derniers agissements de Trunk et de Léonidas. Cormolain ne demandait pas mieux que de lui apprendre les nouvelles les plus récentes.

— Le major a bien travaillé pendant son excursion à Baltimore, car, indépendamment des soixante-dix mille francs qui doivent payer les fameux canons, il vient encore de se faire octroyer cinquante beaux billets de mille, soi-disant pour les expédier à un certain lieutenant Murphy qui est censé diriger, à Costa-Stella, les travaux de défense militaire.

— Le lieutenant Murphy? Qu'est-ce encore ?

— Un de ces êtres fantaisistes qui peuplent la plus fantaisiste des républiques. En réalité, Murphy, c'est Trunk, et Trunk, c'est Murphy. Pendant l'absence du président et du major, ce lieutenant fantôme est supposé administrer, sur place, les affaires de l'Etat, avec le titre sonore de commandant général par intérim. Oh! ne riez pas, les papiers de ce mythique individu sont... en règle. Claire a vu le brevet.

— Un brevet magnifique, scellé aux armes de la chancellerie, avec le visa de Trunk et le paraphe du président. Moi, j'aurais fait encadrer le document, mais Trunk l'a mis dans sa poche.

— Où, probablement, il se trouve en-

core; car je gage que le coquin aura volontairement oublié de le faire parvenir au destinataire, faute de connaître son adresse. C'est une circonstance heureuse qui simplifie énormément les choses et au sujet de laquelle je m'expliquerai tout à l'heure. M. le major Trunk est donc en possession du brevet destiné à M. le lieutenant Murphy. Et après ?

— Je me suis conformé à vos instructions, Monsieur, et j'ai été presque aimable à l'égard du drôle qui, se croyant encouragé, vient de demander officiellement ma main.

— Le fat ! — Et mon père exige que je donne une réponse favorable avant trois jours.

— Le fou ! — Mais je me révolterai! Je pleurerai! Je me démenterai tant et si bien que mon père aura pitié.

Lebranchu se frottait les mains; une nouvelle idée venait d'éclorer sous son crâne et il ne se sentait plus d'aise.

Et montrant, de sa main étendue, le bâtiment dont les murs grisâillés s'apercevaient dans le fond du jardin :

— Cette remise n'a-t-elle pas une issue dans l'autre rue ?

— Il y a une porte cochère qui donne rue des Vignes, N° 10, mais elle est condamnée depuis que j'ai vendu ma voiture.

— Si tu l'as condamnée, il faut lui faire grâce et la nuir d'un cordon de sonnette. Est-elle habitable, cette remise ?

— Où, probablement, il se trouve en-

Dernière heure

au-dessus de tout soupçon, un journal fait remarquer que, puisque le somnambule en savait si long, il en sait peut-être encore davantage et qu'on ferait bien de lui faire dire qui est le voleur.

En attendant, on proteste contre la crédulité de la police argovienne à l'égard des somnambules et l'on fait remarquer que c'est là mettre officiellement en crédit une espèce de gens contre lesquels l'autorité doit au contraire prémunir le public.

THURGOVIE

Le budget. — Le budget pour 1910 prévoit 2,909,595 fr. aux recettes et 3,396,417 fr. aux dépenses et un déficit de 486,822 fr. Le Conseil d'Etat propose de maintenir l'impôt actuel au taux de 1 1/2 %.

VIII^{me} exposition suisse d'agriculture

A Lausanne, du 10 au 19 septembre 1910, aura lieu la VIII^{me} exposition suisse d'agriculture, de viticulture, de sylviculture et d'horticulture.

La I^{re} a eu lieu à Weinfelden, en 1873; la II^{me} à Fribourg, en 1877; la III^{me} à Lucerne, en 1882; la IV^{me} à Zurich, en 1883; la V^{me} à Neuchâtel, en 1888; la VI^{me} à Berne, du 13 au 22 septembre 1895; la VII^{me} à Frauenfeld, du 19 au 28 septembre 1903.

L'exposition de Lausanne est placée sous les auspices du Département fédéral de l'Agriculture et des principales Sociétés suisses d'agriculture, du Conseil d'Etat du canton de Vaud et de la Municipalité de Lausanne.

L'organisation en a été confiée à un comité central de treize membres, où sont représentées les autorités fédérales, cantonales, communales et les principales associations agricoles qui assument la charge de l'organisation de l'exposition nationale, et qui a été ainsi composé :

Présidents d'honneur : M. Adolphe Douchet, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de l'Agriculture; M. Marc Ruchet, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de l'Intérieur.

Président : M. Isaac Oyx-Ponnaz, conseiller d'Etat, chef du Département vaudois de l'Agriculture.

Outre les présidents d'honneur indiqués plus haut, un comité d'honneur a été constitué, dont font partie les membres du Conseil d'Etat, les députés vaudois aux Chambres fédérales, les présidents en charge, en 1910, du Grand Conseil vaudois et du conseil communal de Lausanne, puis MM. Eugène Ruffly, directeur, à Berne, ancien conseiller fédéral; Gustave Auberjonois, à Lausanne, président de la Société d'agriculture de la Suisse romande; le Dr Samuel Bieler, à Lausanne, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture.

Le commissaire général de l'exposition est M. le lieutenant-colonel William de Rham, à Lausanne; M. Aug. Mury, directeur de l'Agence agricole, à Lausanne, est commissaire-adjoint, et M. Paul Gilliéron-Dubouché, chef de service au Département de l'agriculture, secrétaire général.

L'emplacement de l'exposition est la superbe place de Beauvillier, où se fit la fête fédérale de gymnastique, augmentée des terrains des Bergières et de la Pontoise, autour des casernes.

Chronique vaudoise

Elections communales

Lausanne, 7 novembre.

Dans quelques jours, les Vaudois auront reçu leurs autorités communales. Dans les petites communes, les citoyens, réunis en conseil général, choisiront leurs municipaux; dans les communes plus grandes, le corps électoral nomme un conseil communal formé de 45 à 100 membres.

Ces élections n'ont quelque importance que dans les villes. A la campagne, cela se passe en famille; parfois, c'est la municipalité qui prépare la liste des candidats.

A Vevey, l'entente entre les partis est renouvelée. A Montreux, on prévoit de la nouveauté. Il se trouve dans la Nice vaudoise des citoyens qui sont devant la porte du conseil communal et qui voudraient y entrer avec un mandat. Selon eux, on ne fait pas assez grand, on se laisse devancer par d'autres stations d'étrangers. Ce serait la faute de certains citoyens manquant de clairvoyance et de hardiesse. Il faudrait les remplacer et nommer à leur place des conseillers plus modernes, plus américains. Et alors Montreux rivaliserait avec Reims et Juvéy; on aurait des concours d'aviation sur le Haut-Lac, un vaste terrain sportif à Villeneuve et je ne sais quoi encore. Tout cela pour attirer encore plus d'étrangers, cette mine d'or si facile à exploiter.

Ces novateurs qui veulent se faire élire auront, en tout cas, un curieux programme électoral, qui ne sera sans doute pas du goût du peuple qui paye l'impôt.

Ce même esprit spéculateur torture des affaristes lausannois. La bonne vieille rue de Bourg, si noble jadis, se démocratise. Il y avait à son midi de belles terrasses, d'ombreux jardins qui ont abrité toutes les gloires dont s'honora le Lausanne du XVIII^{me} siècle. C'étaient des bosquets où, je crois, le rossignol a

chanté; aujourd'hui, ce sont des mètres carrés qui ne rapportent pas assez. Des consortiums les ont acquis et nous aurons, dans quelques années, trois rues nouvelles qui éventreront les antiques jardins et qui relieront la rue de Bourg à celle de Derrière-Bourg. Ce sera le quartier de la finance : les grandes banques s'y réservent une place.

L'une de ces percées se nommera la rue de la Paix; celle du milieu, dont les projets sont prêts, voudrait s'appeler rue de Paris. Elle n'aura pas cent mètres de long : c'est bien court pour porter un si grand nom. Aussi l'édilité n'est-elle pas d'accord pour approuver ce baptême, et un grand nombre de gens pensent comme la municipalité.

On trouve que les spéculateurs s'arrogent trop facilement le droit de dénommer les rues qu'ils veulent créer. On fait bien d'y mettre leholz. Qu'ils nomment comme ils voudront les maisons qu'ils édifient; mais qu'ils laissent aux autorités le soin de baptiser la rue qui appartient à la collectivité. Sans cela, rien n'empêche qu'un jour on voie flamber des noms comme rue Hervé ou rue Ferrer.

Cette affaire n'est pas la seule dont on potine. Nous avons la question des fleurs. Une homme habitude, venue je crois de la Suisse allemande, s'était implantée à Lausanne: celle d'orner certains édifices et monuments avec des fleurs. Cela plaisait fort à la majorité de la population. L'Hôtel-de-Ville était particulièrement remarqué avec ses fleurs assises sur le bord de chaque fenêtre. On admirait aussi certaines fontaines publiques.

Or, la commission d'art public, qui dormait comme Frédéric Barthelemy et qui ne faisait rien quand elle eût dû être agissante, ladite commission s'est soudain réveillée et a décrété que la décoration florale était un crime de lèse-architecture. Qui a raison? Les uns et les autres.

Il s'est trouvé un défenseur des fleurs qui a malicieusement essayé de trancher le différend: il a dit que les saisons arrangeaient tout le monde; les amis des fleurs sur les édifices auraient l'été pour leur joie, et les architectes amoureux de la pierre nue se délecteraient en hiver. La solution n'est pas mauvaise.

Toujours est-il qu'il est bien difficile pour des édiles de contenter tout le monde et son père.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Les gagnants de gros lots. — Le gagnant du gros lot de la loterie du Groupement d'oeuvres de bienfaisance, M. Ernest Carré, chef de cabinet de M. Giraud, préfet du Finistère, gagnant du million, avait acheté son billet la veille, à la succursale de la Société générale, à Quimper. M. Carré, né dans la Sarthe, vient d'avoir trente-quatre ans. Il est docteur en droit et chef de cabinet de M. Giraud depuis six ans. Lorsque ce dernier quitta, au début de l'année, la préfecture de la Sarthe, M. Carré le suivit à Quimper. L'heureux gagnant, qui est célibataire, n'a pas quitté son bureau; il s'est refusé à toute interview et n'a pas voulu donner sa photographie. Il compte, affirme-t-on, continuer sa carrière dans l'administration.

Un garçon de recette auxiliaire à la Banque de France, M. Ribouey, est l'heureux gagnant du lot de 200,000 francs.

En outre, le lot de 100,000 francs a été à une association de garçons de recette qui avaient pris en commun plusieurs billets.

Tués par un écoulement. — On télégraphie de Brescia que, à Edolo, dans la vallée de Canonica, une maison en construction s'est écroulée samedi à trois reprises, à de courtes distances l'une de l'autre. Les ouvriers n'ont pas eu le temps de se mettre à l'abri. Sur vingt maçons travaillant à la construction de l'édifice, plusieurs ont été blessés et six ont été tués. Les pluies persistantes de ces jours auraient causé cet écoulement.

Banquier bienfaisant. — Le banquier américain Stewart Kennedy, qui est mort laissant 60 millions de dollars (300 millions de francs), laisse un testament en vertu duquel la moitié de sa fortune appartiendra à des églises, des établissements de bienfaisance et des écoles.

Naufrage. — On annonce de Toulon que le vapeur *Gardenia*, ayant à bord un équipage de 12 hommes, a coulé près du cap Camarat, près de Saint-Tropez. L'équipage a été sauvé; le navire est complètement perdu.

Séance tragique en Italie. — A Vallolegra, près de Nicotera, en Calabre, les conseillers municipaux, ayant épuisé les arguments verbaux, pendant une discussion, en sont venus aux coups. Dans une mêlée effroyable, neuf conseillers ont été blessés à coups de couteau; un autre, atteint par un coup de revolver tiré par le maire lui-même, est mourant. Le maire et la plupart des conseillers sont en fuite.

Une exécution de 750,000 chiens. — Les chiens de prairie viennent de passer par une véritable extermination aux Etats-Unis. Ces animaux, qui pullulent dans les territoires du Sud-Ouest, font de terribles ravages contre lesquels ne cessent de protester les cultivateurs du sol.

Le gouvernement central a chargé un M. Holsan de procéder à leur destruction, aussi complète que possible. Celui-ci, à l'aide de la strychnine, a organisé des tueries méthodiques.

Il déclarait, l'autre jour, qu'il a sûrement mis à mort 750,000 chiens de prairie pendant

les huit premiers mois de 1909. Il comptait en tuer 1,500,000 pendant les mois suivants. Son mode de massacre est simple : la strychnine mélangée avec du blé à l'entrée du repaire de chaque chien de prairie. Une portion suffit pour en tuer trois.

SUISSE

Erné par un t. a. m. — On a trouvé sur la ligne du chemin de fer, entre Giubiasco et Cadenazzo, le cadavre d'un homme âgé d'environ 60 ans. La tête gisait à 10 m. du corps horriblement mutilé. Le cadavre a été transporté à Giubiasco, où il a été identifié samedi après midi. C'est un nommé Donetti, de Novate.

Sur le train de Bellinzona à Locarno, on a trouvé le chapeau de la victime et des taches de sang.

Un assassinat à Zurich. — A la Neugasse, quartier de l'Industrie, à Zurich, un ouvrier lithographe, nommé Staiger, rentrait chez lui, vendredi soir, à 7 1/2 h., a trouvé sa femme étendue sur le plancher, bâillonnée et morte. Elle avait été étranglée. Les soupçons se sont portés sur trois fils d'un premier mariage de Staiger, des garçons qu'il avait dû mettre à la porte à cause de leur fanatisme et de leur attitude à l'égard de sa femme. On recherche aussi le beau fils de celle-ci, qui a disparu. La vengeance et le vol paraissent avoir été les mobiles du crime.

La lecture des Nick-Carter. — Le *Ge-schichtsblatt* de Zurich annonce que la police vient de mettre la main sur une bande d'écoliers de Wettingen, qui s'étaient organisés pour piller en commun. Le chef de la troupe a à peine 16 ans. Les précoques voleurs ont mis en coupe réglée la région. Il ont notamment dévalisé un magasin de fruits, en pénétrant dans l'immeuble par la toiture. Leurs coups faits, les pillards appartaient les objets ou marchandises volés dans une cave où ils avaient établi leur quartier général. Par hasard, la police vint mettre le nez dans la grotte. Elle y trouva, à côté d'un stock considérable de provisions, une masse de Nick-Carter et autres romans du même acabit.

ARCHÉOLOGIE

La sépulture de Roland

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris, dans sa dernière séance, a accordé une subvention de 500 fr. à la faculté des lettres de Bordeaux, pour continuer les fouilles du cimetière de Saint-Seurin, de Bordeaux, où selon les textes anciens a été enterré le fameux chevalier Roland, neveu de Charlemagne.

Ce cimetière est l'un des plus célèbres de la chrétienté.

FRIBOURG

Au Cercle démocratique du Lac. — Le Cercle démocratique de Morat a tenu hier, dimanche, une réunion. Les représentants des communes rurales y étaient nombreux. Quelques délégués de Fribourg assistaient également à l'assemblée, qui a pris des décisions importantes dans l'intérêt du parti conservateur.

En somme, bonne journée pour le canton de Fribourg.

A la « Cœcilia ». — Malgré la coïncidence d'une représentation théâtrale à sensation, la grande salle de la Maison ouvrière de l'Occasion était bondée hier soir, à l'occasion du concert de la *Cœcilia*. Le programme était comme toujours d'une grande variété, et plusieurs numéros — sinon tous — furent exécutés à la satisfaction générale. Il convient de louer avant tous l'accompagnatrice, M^{lle} Ida Villard, professeur au Conservatoire, dont nous avons admiré l'excellente technique. La direction de M. Bise, instituteur, si consciencieux, si dévoué à ses chanteurs, mérite une mention spéciale. Le solo *Deici, delà*, d'un vétéran du chant, a été très applaudi, avec justice. Le duo pour ténor et basse, *Barcarole du soir*, a mis en valeur deux voix d'hommes d'une grande richesse. L'opérette *La poule noire* a démontré que les ressources n'étaient pas moindres dans l'élément féminin.

L'aventure d'un garde suisse sous la Révolution. — Dans un livre qui vient de paraître, sur M^{me} Du Barry, M. Paul Fromageot rapporte un vol retentissant dont l'ancienne favorite fut l'héroïne et dans lequel se trouva mis en cause un garde suisse d'origine fribourgeoise, Joseph Badoud, de Prévondavaux. Dans la nuit du 10 janvier 1791, le château de M^{me} Du Barry, à Louveciennes, fut dévalisé. Des diamants d'un prix considérable disparurent. Les recherches de la police les firent retrouver à Londres, en possession de quatre israélites allemands et un français, qui furent arrêtés.

Le soldat Badoud se trouvait de garde dans le parc du château pendant la nuit fatale. Il n'avait rien aperçu. M^{me} Du Barry le soupçonna d'être complice, du vol. L'un des individus arrêtés à Londres l'accusa formellement. Badoud protestait de son innocence. Finalement, renvoyé du tribunal de Versailles au tribunal supérieur des gardes suisses, il fut élargi le 22 juin 1792, après huit mois de captivité. Il reprit son rang dans la Garde suisse.

Dans la terrible journée du 10 août, il fit bravement son devoir à la défense des

Tuileries et son nom figure dans la liste des gardes qui furent décorés de la médaille du 10 août, en 1817. Joseph Badoud était, en ce moment-là, de retour dans le canton de Fribourg.

Vol à la foire. — Ce matin, un paysan d'Onens venait de vendre, sur le champ de foire, une vache pour le prix de 600 fr. Cinq minutes à peine après que le brave homme eut placé les six billets bleus dans un carnet qu'il portait dans une poche intérieure de sa blouse, le précieux portefeuille avait disparu. Le campagnard avait été « refait » par un habile pickpocket.

Punctuelle Neuveville-Saint-Pierre. — Recettes d'octobre : 1467 fr. (1330 fr. en octobre 1908). Les recettes totales, du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre de cette année, s'élevèrent à 12,812 fr.; elles sont de 249 fr. supérieures à celles de la période correspondante de 1908.

SOCIÉTÉS

Orchestre de la ville. — Lundi, 8 novembre, à 8 1/4 h., au local, répétition pour instruments à cordes; à 9 h., tout l'orchestre.

Calendrier

MARDI 9 NOVEMBRE

Dédicace de la Basilique du Saint-Sauveur

Constantin-le-Grand, à la suite de sa victoire remportée sur Maxence, se déclara le protecteur des chrétiens et fit bâtir un certain nombre d'églises. La plus célèbre est la Basilique du Saint-Sauveur, édifiée sur l'emplacement de l'ancien palais de Latran. La fête de demain a été établie en mémoire de sa consécration par le pape saint Sylvestre.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Technique de Fribourg
Du 8 novembre 1909



THERMOMÈTRE C.

Nov.	3	4	5	6	7	8	Nov.
8 h. m.	6	6	1	1	2	1	8 h. m.
1 h. s.	6	7	4	1	1	1	1 h. s.
8 h. s.	5	5	4	2	0	1	8 h. s.

HUMIDITÉ

8 h. m.	75	83	75	67	65	60	8 h. m.
1 h. s.	75	75	75	67	67	60	1 h. s.
8 h. s.	75	67	51	40	60		8 h. s.

Température max. dans les 24 h. : 6°
Température min. dans les 24 h. : 3°
Eau tombée dans les 24 h. : mm.

Vent : Direction : N.-E.
Force : léger.
Etat du ciel : brouillard.

Extrait des observations du Bureau central de Zurich :

Température à 8 heures du matin, le 7 novembre :

Paris	10°	Vienne	5°
Rome	7°	Hambourg	2°
St-Petersbourg	1°	Stockholm	1°

Conditions atmosphériques en Suisse, ce matin 8 novembre, à 7 h.

En général couvert sur tout le plateau suisse; n'oubliez à Bâle; brouillard dans nos contrées et Saint-Gall; très beau temps dans le Haut Valais, La Chaux-de-Fonds, le Gothard et l'Engadine.

Température maxima : 6° à Genève; 5°-4° dans la majeure partie de la Suisse; -1°-5° à La Chaux-de-Fonds, Göschenen, Glaris, Ragaz, Coire et l'Engadine.

TEMPS PROBABLE

dans la Suisse occidentale
Zurich, 8 novembre, mid.

Ciel brumeux. Même température.
Clair sur les hauteurs.

Publications nouvelles

Atlas pittoresque de la Suisse. — Recueil de 360 vues géographiques et pittoresques de tous les cantons, accompagnées de légendes explicatives. — Neuchâtel, Publications du Dictionnaire Géographique de la Suisse.

Les derniers fascicules de cette intéressante publication nous parviennent. Ils contiennent 8 cantons : Unterwald, Uri, Valais, Vaud, Zoug et Zurich.

Nous avons eu l'occasion de dire tout le bien que nous pensions de cette collection systématique de vues de notre pays, et l'impression extraordinaire qui s'en dégage aussi bien au point de vue géographique qu'au point de vue instructif ou pittoresque. Les derniers fascicules ne font que confirmer cette impression d'ensemble, mais il faut ajouter aussi qu'à l'époque de l'année où l'ouvrage achève de paraître, une autre impression doit être notée, c'est que l'Atlas Pittoresque de la Suisse, avec sa couverture aux fers de Grasset et son ensemble luxueux, son prix très abordable, forme les étonnantes, les plus admirables et les plus intéressantes que la bibliothèque du citoyen suisse puisse rêver.

Le gouvernement espagnol

Madrid, 8 novembre.
La Gaceta publie un décret rétablissant les garanties constitutionnelles dans les provinces de Barcelone et de Gérone.

L'Espagne au Maroc

Melilla, 8 novembre.
Le général Arizon, à la tête de deux brigades, a occupé hier matin, dimanche, sans coup ferir, une position sur les flancs du mont Gourougou, située au-dessus du village de Mezquita, et d'où l'on peut aisément balayer toute la baie et le camp extérieur de Melilla, ainsi que le territoire des Fragana et des Beni Sicar.

Le général Tovar, à la tête d'une autre colonne composée de quatre bataillons (4 de deux batteries de montagne, s'était posté vers le fort Alphonse XIII pour protéger le mouvement, tandis que le général Sotomayor, avec une division, se plaçait dans le même but aux environs des forts de Sidi Guarch et de Conception. Les batteries du fort Gamelos étaient prêtes, le cas échéant, à bombarder l'ennemi. D'autre part, l'infant don Carlos de Bourbon, à la tête d'une brigade de cavalerie, était également prêt à intervenir en cas de besoin. Deux bataillons et deux batteries sont restés sur la nouvelle position, où ils se fortifieront. Le reste des troupes est rentré hier soir dimanche. On ne croit pas que l'ennemi nourrisse des desseins hostiles, car le pays semble tranquille.

Les négociations franco-marocaines

Paris, 8 novembre.
Sp. — Interviewé par l'Echo de Paris, El Mokri a déclaré que les négociations avec le gouvernement français vont durer encore quelque temps, d'une part en raison de la lenteur des communications entre Paris et Fez, d'autre part, en raison de la nature même de ces affaires de crédit, les plus graves, les plus importantes, a dit l'ambassadeur, qu'il y ait jamais eu entre les deux pays. Néanmoins il a ajouté que ces négociations, fort heureusement, sont arrivées à un point tel qu'une solution doit intervenir à bref délai.

Les chrétiens sociaux en Hongrie

Budapest, 8 novembre.
Un groupement politique, dit des chrétiens sociaux, vient de signaler son existence et d'annoncer son intention de transformer son activité jusqu'ici purement économique, en propagande politique. Ce groupement était présidé par le député chanoine Giesswein, mais ce dernier va céder la présidence au comte Paul Szapary.

Aux courses de Vienne

Vienne, 8 novembre.
Hier dimanche, après midi, sur le champ de courses, au Prater, le public s'est livré à de regrettables excès à la suite de la disqualification de deux chevaux sur lesquels on avait beaucoup parié, et dont l'un, un outsider, était arrivé premier. Le public menaçant lança des pierres contre la tribune des arbitres, et détruisit les barrières, les tribunes et la caisse. La police montée fut mandée sur les lieux et débaya la place. Une trentaine d'arrestations ont été opérées. Une personne a été grièvement blessée par une pierre.

Incendie d'un puits de mine

Lemberg (Galicie), 8 novembre.
Hier dimanche, un incendie a détruit le puits de mine Hucl. Les ouvriers qui travaillaient au fond ont pu s'échapper à temps.

Serbes et Monténégrins

Cettigné, 8 novembre.
Le Journal officiel dément comme dénuée de tout fondement la nouvelle lancée par quelques journaux d'une tension des relations serbo-monténégrines.

La crise grecque

Londres, 8 novembre.
On mande d'Athènes au Daily Telegraph le 7 :
Une grande partie des officiers de marine ont envoyé un ultimatum à la ligue militaire dans le but de restaurer les conditions normales.

Ils demandent aussi la non-intervention de la ligue dans le jugement de Typaldou.

La ligue a tenu une longue réunion hier soir dimanche pour étudier les demandes de la marine. L'on pense qu'elle ne résistera pas, car un certain nombre d'officiers fidèles sont prêts à soutenir le manifeste de la marine.

La situation en Perse

Tchéran, 8 novembre.
Les troupes qui sont sous le commandement du chef de la police Iperani ont quitté Ardebil hier dimanche. Elles sont attendues demain mardi à Kasvin.

Equipage massacré

Londres, 8 novembre.
On mande de New-York au Daily Chronicle :
Le vapeur *Parisima*, qui arrive du Honduras britannique, annonce que la canonnière *Patambala*, appartenant au Honduras, a été capturée par un bateau de contrebandiers. Les 18 hommes qui composaient l'équipage de la canonnière ont été assassinés après avoir été enivrés avec de l'alcool qui leur fut offert par les contrebandiers.

Une grève en Australie

Sidney, 8 novembre.
Le travail est complètement arrêté dans toutes les houillères des Etats de Maidland et Newcastle par suite de la mise en grève de 12,000 mineurs. Ceux des autres mines se réuniront aujourd'hui lundi et décideront probablement de se joindre à la grève. Une vingtaine de navires qui devaient faire du charbon à Newcastle sont retenus. On croit que plusieurs vapeurs australiens devront être désarmés par suite de cette grève qui affectera sérieusement les industries des autres Etats australiens, car elle sera longue et le stock de charbon est insuffisant.

SUISSE

Décès

Berne, 8 novembre.
On annonce la mort de M. Adolphe Methfessel, un Bernois de vieille roche, né en 1856, peintre de grand talent et naturaliste. Adolphe Methfessel avait fait dans sa jeunesse de grands voyages à La Plata et au Brésil. Il fut le fondateur du jardin botanique de Berne. Le musée de Berne renferme de très belles collections ethnologiques que le défunt avait rapportées de ses voyages.

Noyé

Herzogenbuchsee, 8 novembre.
On a retiré dimanche soir de la rivière de l'Oenz, près de Wanzwil, le corps d'un nommé Künzli, ancien huissier, tombé accidentellement à l'eau.

D. PLANCHEREL, gérant.

Mon enfant HEINRICH était scrofuleux

et les glandes, gonflées, résistaient à tout traitement, jusqu'à ce que je fasse usage de l'Emulsion SCOTT, grâce à laquelle mon enfant, maintenant âgé de 14 mois, est un garçon robuste et bien portant, plein de vie et de gaieté.

C'est ce que nous écrit M^{re} A. TRÖNDLE, à Lucerne, Bernstrasse 20, le 30 juin 1908.

En guérissant des maladies que rien d'autre et aucune autre émulsion ne peut guérir,

l'Emulsion SCOTT

a su mériter la réputation d'émulsion modèle

La pureté et la vigueur des ingrédients, ainsi que le procédé sans rival de fabrication de la SCOTT, qui n'a pu jusqu'à ce jour être imité, voilà en un mot tout le secret.

Lorsque vous demandez la SCOTT n'en acceptez jamais d'autre que l'Emulsion SCOTT — le modèle. La SCOTT guérit.

Prix 2 fr. 50 et 5 fr. chez tous les Pharmaciens.

MM. SCOTT & BOWNE, Ltd, Chiswick (Green), envoient gratis échantillon contre 50 cent. en timbres-poste.

ETUIS & SERVICES DE TABLE

argent massif ou fortement argentés sont toujours les bienvenus comme cadeaux de Pâques et mariages. Catalogue richement illustré (1250 dessins photogr.) gratis et franco. — E. Leicht-Nayer & Co, Lucerne, XI, près de la cathédrale. 1217



le meilleur médicament de ménage

Publications nouvelles

Atlas pittoresque de la Suisse. — Recueil de 360 vues géographiques et pittoresques de tous les cantons, accompagnées de légendes explicatives. — Neuchâtel, Publications du Dictionnaire Géographique de la Suisse.

Les derniers fascicules de cette intéressante publication nous parviennent. Ils contiennent 8 cantons : Unterwald,

Soie p. Robes de Bal
p. Robes de Soirées

Soie Grenadine
Voile

Soie Backfisch
Mousseline

Soie côtelée
Eolienne

grand choix pour blouses et robes; ainsi que les dernières nouveautés de la "Henneberg-Soie", en noir, en blanc et couleurs, à partir de 1 fr. 15 jusqu'à 30 fr. le mèt. Franco de port à domicile. Echantillons par retour du courrier.

G. Henneberg, Fabricant de Soieries, à Zurich.

Mises de montagne

Les copropriétaires de la Chères-Auletta, montagne Châtel-Saint-Denis, exposeront en mises publiques, le 10 novembre, à 8 heures du soir, au café de Bahyse à Blonay, la location pour le terme de 3 à 6 ans. Ce pâturage comprend environ 60 poses frubourgeoises avec chalet restauré; eau et pâture abondantes.

Les amateurs doivent se faire inscrire auprès du sousigné 8 jours avant les mises, en indiquant deux cautions solvables domiciliées dans le canton.

4144-1610
Pour la Société:
William Béguin, secrétaire,
Saint-Léger.

On demande un jeune homme de 18 à 20 ans comme **DOMESTIQUE**
S'adresser à la Pharmacie Thürler et Kähler, à Fribourg. H 4597 F 4345

Cuisinière

connaissant bonne cuisine bourgeoise et au courant des travaux du ménage demande place pour mi-décembre. 4569
S'adresser sous H 4931 F, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg.

Demandée pour tout de suite, à la campagne

une bonne

suissse, catholique, entre 25 et 30 ans, sachant très bien conduire, pour le service de deux jeunes messieurs, 12 et 16 ans, 40 francs par mois.

Offres avec photographie à la comtesse Arco, St-Martin par Ried (Haute-Autriche).

Fille capable et laborieuse, demande place comme **DAME DE BUFFET** ou évier, comme 4580

femme de chambre dans le but de se perfectionner dans la langue française. Certificats et photographie à disposition. — Offres s. E.5721 L2, à Haasenstein & Vogler, Lucerne.

Perdu

dimanche soir, sur le quai de la gare, un tablier de soie noire. 4583
Le rapporter au Buffet

Importante maison de tissus et confections de la Suisse française, avantageusement connue, demande pour tout de suite

REPRÉSENTANT sérieux pour la vente en migrants et détail, bien introduit auprès de la clientèle. Les postulants doivent pouvoir disposer de leur temps à chaque saison. Bonne remise.

Offres sous chiffres H 6212 N, à Haasenstein et Vogler, Neuchâtel. 4579

MISES PUBLIQUES

L'office des poursuites de Lac, à Morat, vendra en mises publiques, pour la seconde fois, le mercredi 10 novembre, des 2 h. après midi, à La Crausaz, devant le domicile de Pierre Chevaux, 20 ruches d'abeilles, un tas de planches, du foin, de l'outillage et ensuite à Courtépain 3 bancs de menuisiers, un lit, etc. Morat, le 6 novembre 1909.

Baisse du tabac

5 kg. tabac, coupe fine 1.65 2.45
5 kg. tabac feuilles f. 3.60 4.50
5 kg. tabac, surfin 5.20 5.80
Pour 10 kg. jolie pipe à tabac gratuite.
200 gr. d'allumettes cour. 6.30
1000 b. d'allumettes suéd. 12.40
Dépôt de Fabriques de cigares, Boswyl. 4581

A vendre ou à louer

Le sousigné Pierre Purro, à Planfayon exposerà en vente en location, par voie de mises publiques, qui auront lieu le samedi 20 novembre, de 2 à 4 heures, à l'auberge des Bouchers, ses deux montagnes «Blattishoden», de contenance à peu près égale, soit 160 poses entre les deux (57 hectares, 60 ares) pâturages et forêts dont une partie peut être abattue.

Les conditions seront lues avant les mises. 4585
Pour renseignements, s'adresser à M. Meyer, notaire ou au propriétaire Pierre Purro.

Mises publiques

Lundi 15 novembre, à 2 h. de l'après-midi, l'office des faillites de la Sarine exposera en vente, aux enchères publiques, à l'auto-garage de Péroilles, à Fribourg, un camion automobile marque Martini, 12 HP, du poids de 900 kg., en très bon état.

VIN rouge de côtes 14 fr. l'h.
Echantillon gratis.
Félix Flaissler, propriétaire, Vergèze (Gard). 3904

Vient de paraître :

ALMANACH HACHETTE
1910
Broché Fr. 1.50
Cartonné 2.—

Almanach pittoresque
50 centimes

ALMANACH MIGNON
40 centimes

En vente à la Librairie catholique, 130, Place Saint-Nicolas et à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Péroilles FRIBOURG

A REMETTRE

pour cause de dissolution de société, le garage de Péroilles, à Fribourg. Vaste atelier, outillage complet, voitures. H 4723 F 4480
S'adresser à M. Donzelli, ingénieur, Avenue de Péroilles.

Les réveils INNOVATION sont les meilleurs!!



A. MATTHEY-JAQUET, La Chaux-de-Fonds
Fabrique d'horlogerie Innovation.
MAISON DE CONFIANCE ET DE VIEILLE RENOMMÉE.
FONDÉE EN 1824.
Indiquez le nom du journal. — Révisés chez les montres, régulateurs et bijoutiers.

BANQUE DE FRIBOURG
WECK, EGGIS & Co

fait toutes opérations de banque. Emet des obligations à ½ % avec coupons semestriels. Carnets d'épargne : 4 %.

CITROVIN

produit sans rival pour la préparation de salades, de mets relevés ainsi que pour les conserves.

Plus de 50 médecins suisses ont certifié que Citrovin, tout en possédant un goût exquis, a encore l'avantage de convenir plus spécialement aux estomacs faibles mieux que le vinaigre ordinaire à base d'essence, de vin ou de cidre. 1 litre de Citrovin coûte 1 fr. 60 sans bouteille et pour l'emploi comme Citrovin de table, il peut être dilué dans 2, jusqu'à 3 litres d'eau.

En vente dans les pharmacies, magasins de drogues et denrées coloniales.

Seul fabricant en Suisse :
Fabrique de Citrovin,
Sitterdorf (Thurgovie)

TOMBOLA

de l'Orphelinat de Saint-Loup
Tirage : 25 novembre 1909
Billets à 1 fr.

Le Dépôt général de vente :
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÊTS. GUIN

Machines d'occasion

à vendre, à de très favorables conditions. Scies à ruban, circulaires, raboteuse, dégauchisseuse, tondeuse et mortaiseuse.
Divers moteurs pétrole, gaz pauvre et électriques, de 2 à 25 HP. 1343
Louis TROTTET, agence industrielle, Vevey-P'lan.

Même le Café „MERCURE“ du plus bas prix

est encore très substantiel et d'une saveur agréable. Nous n'achetons jamais que des cafés des plus fines qualités et d'un grand rendement; aussi les cafés „MERCURE“ sont-ils les plus avantageux dont on puisse faire usage. Nous avons des sortes de cafés verts à partir de fr. 0.70 jusqu'à fr. 1.60 le ½ kg. et des cafés fraîchement torréfiés à partir de fr. 0.80 jusqu'à fr. 2.50 le ½ kg. Nos prix-courants s'obtiennent gratuitement dans toutes nos succursales.

Le café est moulu gratuitement. — 5 % d'escompte.
„MERCURE“ Maison spéciale p. les Cafés

Bureau central à Berne :
Schanenstr. 6
Plus de 80 succursales en Suisse

NEUF

lettres composent le mot «Secotine». Quant aux acheteurs de cette cotte faussée, ou ne peut les compter tant il y en a. (Secotine colle et répare tout.)

Boulangerie ou café

est demandé à louer.
Entrée volouté 4578 1799
Offres sous H 4838 F, à Haasenstein et Vogler, Fribourg.

On demande une bonne

SOMMELIÈRE
sachant les deux langues pour un café de Fribourg.
S'adresser sous H 4936 F, à Haasenstein & Vogler, Fribourg. 4576

A VENDRE

quatre à cinq cents fagots secs à un lien.
S'adresser à M. Amet, à Mitrass. H 4825 F 4563

MISES PUBLIQUES

L'office des faillites de la Sarine exposera en vente, aux enchères publiques, mercredi 10 novembre, à 2 h. de l'après-midi, au No 9, Route-Neuve (derrière l'hôtel Terminus), à Fribourg, un train de voitureur comprenant en particulier: 2 chevaux, 1 victoria, 1 calèche, 1 vis-à-vis, 1 cabriolet, 1 char à pont, 1 char à bancs, 1 traineau, 1 hache-paille, plusieurs harnais et couvertures, bâches, 1 caisse à avoine, 1 bureau, 1 fourneau à pétrole, 1 tas de fumier, etc.

A VENDRE

dans village important de la Singine (station de chemin de fer), scierie et p'ton d'os, bien installés, habitation et grange. Force hydraulique suffisante et installations électriques. S'adresser à Ch. Meyer, notaire, à Guin. H 4823 F 4564

Mises publiques

Jeu 11 novembre, à 2 h. du jour, au magasin No 94, rue de la Préfecture, à Fribourg, l'office des faillites de la Sarine exposera en vente, en bloc, un ameublement de salon de coiffeur avec une certaine quantité de marchandises, consistant en articles de parfumerie, objets de toilette, cravates, cartes postales, etc.
Faculté de reprise de bail.
Pour renseignements, s'adresser à M. l'avocat Egger, à Fribourg. 4524

Banque Cantonale FRIBOURGEOISE

On achèterait quelques actions Banque Cantonale au meilleur cours, comptant ou contre ordres. Caisse hypothécaire 4 % exemptions d'impôt Case 142 Poste succursale, Fribourg.

Vente juridique

L'office des poursuites de la Sarine vendra à tout prix, le Jeudi 11 novembre, des 10 h. du matin, au domicile de Pierre Nicot, à Cottens, une truelle blanche avec 6 petits et un char à pont. 4549 1791
Fribourg, 5 novembre 1909.

A remettre à Vevey

UN HOTEL-RESTAURANT d'environ 12 chambres; peu de loyer et peu de reprise, ainsi qu'un grand café jouissant d'une bonne clientèle. 4516
S'adresser au bureau Ami Guex, agent d'affaires à Vevey

A la Pouponnière

DE FRIBOURG
on accepterait encore quelques enfants en pens on. Prix modérés. 4519



Les machines à coudre **WERTHEIM** avec navette droite, vibrante et bobine centrale sont les meilleures pour familles et industrie.

Machines à tricoter
Catalogue gratis. Conditions de paiement favorables. Réparations soignées de tous systèmes. 4481-1768
C. Kinsberger-Ræber, Morat et Berthoud

CONTRE LA TOUX, RHUME INFLUENZA, BRONCHITE prenez les véritables **BONBONS DE SAPIN**

En vente partout. Immense succès!

Assurance Mutuelle Vaudoise

contre les accidents
Siège social : Lausanne
Les bureaux sont transférés à :
GALERIES DU COMMERCE, place St-François
Il est rappelé que cette Association fait les genres d'assurances suivants :
ASSURANCES COLLECTIVES : Ouvriers, employés, apprentis, etc.
ASSURANCES INDIVIDUELLES : Contre tous accidents professionnels et non professionnels avec paiement des frais médicaux.
ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE vis-à-vis des tiers.
Répartition des bénéfices annuels aux sociétaires, après allocation statutaire au fonds de réserve. H 14658 L 4374
Statuts, formulaires et renseignements à disposition.

Histoire Suisse

illustré par le **CHOCOLAT KLAUS**
Les nouveaux MONOS ont paru :
No 7, Siège de Soleure,
No 8, Bataille de Laupen,
No 9, Conjuraton des Manches rouges,
No 10, Entrée de Zurich dans la Confédération,
No 11, Rodolphe d'Érlach,
No 12, Bataille de Sempach.
Ces magnifiques Monos instructifs et intéressants sont remis gratuitement à tout acheteur de Chocolat Klaus, à raison d'un exemplaire par chaque tablette ou croquette de 100 grammes.
L'Album Monos est envoyé franco contre 50 centimes en timbres-poste. H 11823 C 4013

SOLUTION DE BIPHOSPHATE DE CHAUX

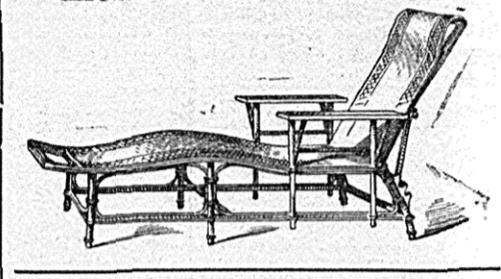
des Frères Maristes de St-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) préparée par M. L. Arsac, pharmac. de 1^{re} classe, à Montélimar (Drôme)
Cette solution est employée pour combattre les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés la phthisie tuberculeuse à toutes les périodes, principalement au premier et au deuxième degrés, où elle a une action décisive et se montre souveraine. Ses propriétés reconstituantes en font un agent précieux pour combattre la scrofule, la débilité générale, le ramollissement et la carie des os, etc., et généralement toutes les maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang, qu'elle enrichit, ou la *maignité des humeurs*, qu'elle corrige. Elle est très avantageuse aux enfants faibles et aux personnes d'une complexion faible et délicate. Prix : 3 fr. le ½ litre, 5 fr. le litre. Economie de 50 % sur les produits similaires, solutions ou sirops. Pour plus de détails sur les bons effets de ce remède, demander la notice qui est expédiée franco.
Dépôt général chez M. J. BOUSSET & fils, rue du Rhône, 108, Genève. Vente au détail dans les pharmacies : L. Bourg knecht, Schmid-Buller, Thürler et Kähler, G. Lapp, à Fribourg; Schmid, Robodey, à Romont; Gavin, à Bulle; Porcelet, à Estavayer; E. Jambé, à Châtel-Saint-Denis.

D^r-méd. R. NEISSE, Berne

Spécialiste pour les affections pulmonaires
demeure à présent rue du Marché, 30, I (Kaiserhaus).
Consultations : 1 ½ à 3 h., ainsi que les mardi et sam-di, de 10 à 11 heures. H 8:04 Y 4493

Société Suisse d'Ameublements

et mobilier complet
LAUSANNE-BERNE-MONTREUX.



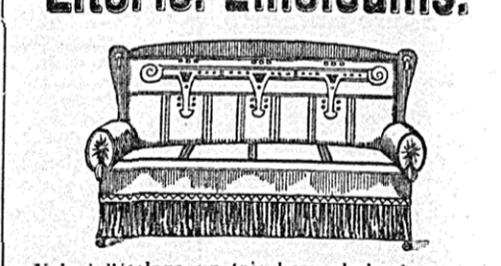
BUREAU TECHNIQUE & Atelier héliographique

Le soussigné à l'honneur d'informer MM. les géomètres, ingénieurs, architectes, inspecteurs-forestiers, entrepreneurs et particuliers qu'à partir du 1^{er} novembre il a ouvert un bureau technique, et dès le mois de décembre, un atelier héliographique avec installation électrique spéciale pour la reproduction de plans.
Par un travail prompt et soigné, il s'efforcera de mériter toute la confiance qu'il sollicite. 4517
Louis STUCKY,
Avenue de Rome, No 11, Fribourg.

Maison de confiance, fondée en 1903. 5 ANS DE GARANTIE
FABRIQUE D'HORLOGERIE INNOVATION
8 JOURS À L'ESSAI
6 MOIS DE CRÉDIT 11 cts. PAR JOUR
18 Fr. AU COMPTANT 19 Fr. 50 À TERME
VENTE DIRECTE DU FABRICANT AUX PARTICULIERS
Notre nickel pur métal blanc, garantie inaltérable, cuvette nickel, échappement acier, 8 rubis, ressort incompressible.
Cette montre, faite mécaniquement, est l'ouvrage le plus parfait que l'on puisse imaginer de la fabrication perfectionnée, et la pièce la plus recommandable aux personnes faisant de gros travaux.
Elle est construite pour avoir une longue résistance; le ressort modique de cette montre, malgré ses nombreuses qualités, en assure une grande tenue après des années, employées de chemises de fer et postes, après des agriculteurs, mécaniciens, etc.
Toutes ses montres, garnies à 3 ans, sont repassées, huilées et régées avant de quitter la fabrique.
A. MATTHEY-JAQUET, fabricant horloger, Chaux-de-Fonds, Suisse.
demandez notre catalogue gratis et franco.
Agents honnêtes et sérieux demandés. Réveils.
Indiquez le nom du journal s. v. p.

Léon JÆGER

Rue du Tir, magasin de meubles
Literie. Linoleums.



Voir à l'étalage un très beau choix de tapis.

THÉÂTRE DE FRIBOURG

TOURNÉES VAST
Jeu 11 novembre 1909
Bureau : 7 h., heures. Rideau : 8 ½ h., heures.
Représentation de Gala pour les familles
ANDROMAQUE
Tragédie en 5 actes, de RACINE
DANSES CLASSIQUES
EXÉCUTÉES PAR
La Belle ISIS
de l'Opéra-Comique
(Scala de Milan, Casino de Paris, Parisiana, Little-Palace)
1^o DANSES ORIENTALES 2^o DANSES GRECQUES
Accompagnées : Mlle THIBERTY, des Concerts du Conservatoire
Ordre du spectacle : 1. Danses orientales; 2. Andromaque; 3. Danses grecques.
PRINCES PLACES : Loges de face, 5 fr.; Loges de côté, 1^{er} rang, 4 fr.; 2^o rang, 3 fr. Parquet, 2 fr. Galerie, 1 fr.
Location au Magasin de musique de M. Von der Weid, 29, rue de Lausanne, dès mardi 9 novembre. H 4788 F

PRODUITS AUX SELS NATURELS Extraits des Eaux de VICHY-ÉTAT

VICHY-ÉTAT
SOURCES DE L'ÉTAT FRANÇAIS
2 ou 3 après les repas facilitent la digestion.
pour faire soi-même son Eau digestive.
pour faire soi-même son Eau alcaline et gazeuse.